



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 82755

Texte de la question

M. Laurent Wauquiez appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes récurrents d'illettrisme et d'innumérisme à l'école. Aujourd'hui, d'après une récente étude sur l'illettrisme à l'école, près de 25 % des élèves entrent au collège avec des acquis fragiles et insuffisants en lecture, mathématique et écriture. De plus 15 % des élèves sortant du CM2 n'ont pas les acquis suffisants dans ces domaines. Cela fait un total de 40 %, soit 300 000 élèves actuellement au collège, qui présentent des difficultés conséquentes pour la suite de leurs études. Outre-Manche, la Grande Bretagne a mis en place un test de déchiffrement obligatoire en fin de cours préparatoire dans les écoles publiques. Au cœur des réformes actuellement en cours au sein de l'éducation nationale, la lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme doit constituer une mission fondamentale. Afin de remédier à ces problèmes, il lui demande si le Gouvernement envisage, d'après l'article 9 du code de l'éducation qui fait de la lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme une priorité nationale, de prendre des mesures permettant de réduire ce taux de manière notable.

Texte de la réponse

Si l'illettrisme et l'innumérisme sont des phénomènes post-scolaires qui peuvent apparaître à l'issue de la scolarité obligatoire, les difficultés rencontrées très tôt par certains élèves, en classe, peuvent en être des signes précurseurs. C'est donc dès l'école maternelle, puis tout au long de la scolarité obligatoire, qu'il faut prévenir l'illettrisme et l'innumérisme en apportant des réponses adaptées aux facteurs de vulnérabilité. Il s'agit d'assurer l'irréversibilité des acquis de base : c'est le cœur des missions de l'éducation nationale. La note no 16 de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP – mai 2015) rapporte les statistiques concernant la connaissance de la langue française, testée au cours de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). En 2014, plus de 750 000 jeunes de 17 ans ou plus ont été évalués. Il apparaît que 81,8 % d'entre eux sont des lecteurs efficaces tandis que 9,6 % présentent des difficultés de lecture et que, parmi eux, 4,1 % sont en grande difficulté et peuvent être considérés en situation d'illettrisme. Ces chiffres marquent une légère amélioration par rapport à ceux de 2013 qui faisaient mention de 80,3 % de jeunes lecteurs efficaces, 10,4 % en difficulté, parmi lesquels 4,8 % en grande difficulté. De la même manière, l'enquête « Information et vie quotidienne » (IVQ), réalisée par l'INSEE, montre que le taux de l'illettrisme en France des personnes âgées de 18 à 65 ans a baissé de 2 points entre 2004 et 2011, passant de 9 % à 7 %. Ces chiffres indiquent que le nombre de lecteurs efficaces augmente, tandis que le taux d'illettrisme chez les jeunes adultes recule. Par ailleurs, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a publié en mai 2015 des chiffres concernant une évaluation exceptionnelle de la numératie dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) 2013. Cette étude complémentaire à celle réalisée sur la maîtrise de la lecture montre que 9,6 % des jeunes sont en difficulté dans le domaine des compétences numériques et mathématiques. Pour la moitié d'entre eux, ces difficultés sont très importantes. 18,1 % présentent également des fragilités mais sans difficulté majeure (60 % de réussite aux tests). La prévention de l'illettrisme et l'apprentissage de la lecture comme de l'écriture comptent parmi les priorités du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La loi no 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la

refondation de l'école de la République donne la priorité à l'école primaire (et notamment à l'école maternelle avec la mise en œuvre en 2015-2016 du nouveau programme), à travers la scolarisation des enfants âgés de moins de trois ans et le dispositif « plus de maîtres que de classes », pour réduire les inégalités, plus précisément en secteur d'éducation prioritaire. Ces orientations se déclinent dans les priorités du ministère en matière de répartition des créations d'emplois. Ces mesures visent toutes à permettre des apprentissages plus solides et plus durables et à renforcer l'acquisition du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Adopté par le conseil supérieur de l'éducation le 12 mars 2015 et mis en œuvre à la rentrée 2016, il sera accompagné de nouveaux programmes scolaires, mis en œuvre en 2015 pour la maternelle et en 2016 pour l'élémentaire et le collège. Plus largement, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche met en œuvre un plan global au service de la maîtrise de la langue qui vise notamment à évaluer les compétences des élèves en cours élémentaire deuxième année (CE2), pour mieux identifier les besoins et y apporter des réponses adaptées, à mobiliser les apports de la recherche pour améliorer l'acquisition du langage dès la petite enfance, et à renforcer la maîtrise de la langue française pour faciliter la construction de la pensée et de la citoyenneté dès la maternelle. Prévenir l'illettrisme à l'école, c'est aussi agir avec des partenaires : les actions de prévention de l'illettrisme engagées reconnaissent le rôle central de l'École et s'articulent étroitement avec les projets éducatifs territoriaux (PEdT) mis en place désormais pour plus de 91% des communes et les réalités locales dans toute leur diversité. Pour garantir leur cohérence et leur efficacité, des objectifs communs ont été définis dans un cadre national de principes et d'actions qui réunit autour du ministère chargé de l'éducation nationale l'ensemble des acteurs impliqués. Dans le cadre de la prévention de l'innumérisme, la stratégie « mathématiques » arrêtée en décembre 2014 vise à améliorer le niveau des élèves dans cette discipline. Dix mesures clés ont été annoncées autour de trois grands axes : des programmes de mathématiques en phase avec leur temps, des enseignants mieux formés et mieux accompagnés pour la réussite de leurs élèves et une nouvelle image des mathématiques. Un suivi rigoureux de cette stratégie est assuré. A titre d'exemple, le plan national 2015-2016 consacre neuf actions aux mathématiques, ce qui en fait désormais la discipline la plus représentée. Développée dans le contexte scolaire, la maîtrise de la langue française et des mathématiques doit permettre de mieux préparer les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables, conscients des valeurs, des principes et des règles qui fondent notre démocratie.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Wauquiez](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82755

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4889

Réponse publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1618